

laquelle il est dit que les payeurs sont prêts à se soumettre pour la défense du trône et de leurs droits. Les autres, qui ont des convictions et qui ne veulent pas être traités comme des esclaves, ont refusé de signer.

En conséquence, le Comité invite l'armée à ne pas égarer la vie des soldats. Il déclare que la Russie entière a maintenant les regards tournés du côté de l'armée qui les payeurs sont prêts à soutenir.

Le Comité prie les directeurs des chemins de fer d'abandonner à Moscou de déclarer à leurs employés grévistes ou non grévistes, que le peuple est irrévocablement décidé à se soulever au début de la nouvelle année et, si la circulation n'est pas rétablie sur les chemins de fer avant le 6 janvier, à réprimer la grève et à proclamer la paix à Kromin de Moscou.

Un prisonnier a déclaré qu'il s'attendait à être libéré en attendant la paix, que de mourir de faim chez eux ou de succomber victimes de la grève.

A SAINT-PÉTERSBOURG

Saint-Petersbourg, 2 janvier. — Tous les ouvriers de Saint-Petersbourg poussés par l'extrême misère, ont résolu de mettre fin à la grève par la reprise générale du travail aujourd'hui.

Les arrestations en masse continuent à Saint-Petersbourg.

DANS LES PROVINCES BALTIQUES

Les opérations militaires contre les rebelles. Saint-Petersbourg, 2 janvier. — Le comte Witte a reçu de Riga, du gouverneur général des provinces baltiques, général Sollobov, le télégramme suivant :

Je suis arrivé à Riga hier au soir. Les troupes du général Bondi occupent le chemin de fer depuis Ventspils jusqu'à Riga. Sur plusieurs points de cette ligne, on a opéré l'arrestation des principaux agitateurs et on a confisqué leurs armes.

Le détachement du général Mikhalevitch commencera demain à occuper dans le rayon au nord de Nocknashoff. Le détachement Orloff fera une expédition dans les environs de Walk.

Une grève a commencé sur le réseau de Dyvink, du chemin de fer de Riga à Dyvink, au sein des ouvriers des bandes armées. L'ouvrier a été tué, mais elle a été aisément terminée. La grève a cessé également le 23 décembre à Dyvink. Le vote fermé de Dyvink à Riga est complètement reculé, mais la circulation n'est pas encore rétablie à cause de la grève du réseau de Riga.

DANS LES PROVINCES BALTIQUES

Saint-Petersbourg, 2 janvier. — Les troupes sous les ordres du général Orloff, opérant dans les provinces de la Baltique, auraient infligé une défaite à une bande de Lettons, composée de 400 hommes et auraient pris quatre villages que les insurgés occupaient.

LES MESURES D'ORDRE A RIGA

Riga, 2 janvier. — Le gouverneur général a reçu aujourd'hui des députations de la population. Il a prononcé à cette occasion des paroles énergiques concernant la défense contre les anarchistes les libertés garanties par le manifeste du 30 octobre.

Les patrouilles militaires saisissent les révolvers qu'elles trouvent sur les passants.

Le chef de l'administration des télégraphes de Libau M. Bockmann a été mortellement blessé par ses employés.

Des canots et des mitrailleuses sont postés au centre de Riga dans le parc Woormann où les troupes occupent des pavillons prêts à étouffer au premier signal les désordres qui pourraient se produire.

Le contre-torpilleur Prityk est arrivé dans le port de Riga où stationne le croiseur Abrek ; le cuirassé Netremennin est attendu.

Sont arrivés également à Riga un fort détachement de marins et plusieurs dizaines de mitrailleuses.

EN POLOGNE

La propagande anarchiste. — Salsis débombés. Varsovie, 2 janvier. — Dans l'après-midi de la rue Kasani, la police a saisi 10 bombes chargées, 13 bombes vides et 180 parcelles de dynamite.

Elle a arrêté au complet un groupe d'anarchistes dont la plupart sont juifs et affiliés au Bund.

Un grand nombre d'attentats à main armée ont été commis dans la province contre des magistrats municipaux.

DANS LES PROVINCES

UNE TERRIBLE ÉMEUTE A BAKMONTH TROIS OUVRIERS TUÉS

Bakmonth, (gouvernement d'Ikaterinofski), 2 janvier. — Des révolutionnaires arrivés par trains spéciaux des usines voisines ont engagé hier une fusillade contre trois compagnies d'infanterie et un escadron de cavalerie qui de leur caserne ont répondu par une salve.

Il a duré jusqu'à quatre heures de l'après-midi.

Vers midi, une salve de canons étant venue de Volynsk, les insurgés se sont trouvés placés entre deux feux ; ils ont beaucoup souffert, surtout ceux de Debatero.

Les ouvriers battus se sont enfuis.

La station Gorkovka a été reprise ; elle est au pouvoir des autorités ; la station d'Andreevka s'est rendue.

Trois cents ouvriers ont été tués. Les troupes ont eu trois tués et sept blessés.

Les troupes partiront demain de Bakmonth pour prendre la station de Debatero.

Aujourd'hui un premier train est parti de Bostof pour Kharokf.

L'ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE GAMBETTA

Nice, 2 janvier. — M. Etienne, ministre de la Guerre, accompagné de M. Dujardin-Beaumetz, est arrivé à Nice ce matin.

Le préfet s'était rendu à Cannes au-devant des membres du gouvernement, qui ont été reçus à la

garde de Nice par le maire, M. Besançon, le préfet, les députés et les officiers généraux et supérieurs.

La cérémonie a été solennelle et a été suivie sur toute la route par le clergé, M. Etienne a déposé une couronne sur la tombe de Gambetta.

MM. Etienne et Dujardin-Beaumetz se sont rendus à Villefranche où le roi des Belges les avait invités à déjeuner à bord de son yacht *Aberid*.

Ce soir, le préfet a offert un dîner de vingt-cinq couverts, à Nice, en l'honneur des membres du gouvernement.

En raison de son voyage, M. Etienne ne pourra pas recevoir demain-matinee au ministère de la Guerre.

LES RÉCEPTIONS DU 1^{ER} JANVIER

A L'ÉLYSÉE

Cette journée protocolaire a présenté son ordinaire va-et-vient, qui met une assez pittoresque animation autour du palais de l'Élysée. Les véhicules de toutes sortes encombrant ; en descendant des députés, des sénateurs, des ministres, des ambassadeurs, des académiciens, des hauts fonctionnaires. Ils sont introduits, suivant le décret de messidor, leur rang ; ils vont saluer le Président, qui, entouré de ses maisons civiles et militaires, les attend, en habit, décoré du grand cordon. Mais le cérémonial, cette fois, ne figurera pas dans le cortège. Le veille, le cardinal Richier n'était pas venu rendre sa visite aux hôtes de l'Élysée.

Fallières présente les compliments du Sénat ; M. Doumer, ceux de la Chambre. Et l'on guette ce qu'il y a de nuance dans l'accueil qui fait à l'un et à l'autre.

En recevant M. Fallières, le président de la République a dit qu'il était particulièrement heureux de se retrouver au milieu de ses amis du Sénat, qui lui ont toujours témoigné tant de bienveillance.

En les recevant officiellement pour la dernière fois, à la veille de quitter le poste, on a placé la confiance du Parlement, il tient à déclarer combien bien cette confiance lui a facilité l'accomplissement de sa lourde tâche.

M. Loubet a ajouté qu'en abandonnant dans quelque semaine la haute magistrature qu'il exerce depuis sept ans, il n'éprouve qu'un seul regret : c'est que les circonstances ne lui aient pas permis de faire davantage pour la France et pour la République. Mais il a conscience de s'être consciencieusement efforcé de remplir tout son devoir.

C'était l'allusion attendue à son départ.

Le chef de l'État, à onze heures, a été rendu par politesse aux présidents des deux Chambres, dans une voiture qui les cuirassiers escortaient.

Il rentrait, déjeunant avec le conseil de gouvernement, et, à deux heures, il recevait les ambassadeurs.

LA RÉCEPTION DIPLOMATIQUE

Le comte Tornelli, au nom du corps diplomatique, a prononcé l'allocution suivante :

Monsieur le Président,

Le corps diplomatique, en venant vous présenter ses félicitations et ses vœux en ce jour consacré par les usages et la tradition, à la manifestation des sentiments fraternels qui unissent entre elles les nations, ne croit pas accomplir une vaine formalité.

Au début de l'année qui s'est éclose, l'humanité tout entière était sous le coup d'événements douloureux, mitigés toutefois par la réconciliation et la réconciliation morale en faveur de la solidarité des intérêts essentiels des peuples et de leurs relations pacifiques trouvées en France un concours assuré. Le vœu n'a pas cessé de se réaliser. Jamais peut-être, Monsieur le Président, s'est accompli. Nous pouvons nous en féliciter, car nous sommes les témoins de la continuation de cette œuvre bienfaisante.

Le raffermissement de la vigoureuse puissance de l'opinion publique dominante a permis le développement d'œuvres durables de progrès civil auquel la France ne peut cesser de contribuer sans manquer à ses plus solides et glorieuses traditions.

À pareil jour, il y a deux ans, le corps diplomatique a été heureux de vous saluer en disant que l'année qui commençait, de plus rétrospectivement, et à juste titre que ce legs nous paraît bien précieux, puisqu'il est placé sous l'égide d'une grande force morale.

C'est dans ces sentiments que mes illustres collègues et moi nous adressons à la France et à votre personne nos félicitations les plus sincères.

Le Président de la République a répondu en ces termes :

Monsieur l'ambassadeur,

Comme vous venez de l'exprimer si éloquemment, c'est avec une satisfaction profonde que nous nous souvenons des vœux par lesquels, ici même, l'an dernier, vous nous avez salués, et que nous nous souvenons de la confiance que vous nous avez témoignée. La paix, que nous espétons alors de tous nos vœux, a été enfin réalisable.

La puissance morale que les idées pacifiques ont acquise dans ce monde a eu la plus grande part à cet heureux résultat. Jamais peut-être leur autorité morale et bienfaisante n'était aussi manifeste. Il nous est permis de tirer de là les plus favorables présages.

C'est dans cette pensée que je vous adresse, messieurs, mes félicitations et mes souhaits sincères.

Le Président de la République a reçu ensuite les membres des corps constitués de l'État, les députés de l'administration publique et de l'armée.

Puis il s'est entretenu quelques instants avec chacun des représentants des puissances, qui se sont retirés peu après.

LES CORPS CONSTITUÉS

M. Loubet a reçu les députations et délégations des corps constitués : Conseil d'État, grands dignitaires de la Légion d'honneur, Cour de cassation, Cour des Comptes, Conseil supérieur des colonies, Conseil municipal de Paris, etc.

Dans toutes les harangues, il a été fait allusion au départ prochain du Président, M. Coulon, vice-président du Conseil d'État, s'est exprimé ainsi :

Monsieur le Président de la République,

Pour la première fois depuis sept années bientôt, le Conseil d'État vous a abordé avec un sentiment d'inquiétude.

Les intentions qu'à la veille de l'expiration de vos pouvoirs vous attribuez la république sont pour nous un sujet de vive préoccupation ; si elle devaient se réaliser, nous le regretterions profondément.

Au nom du Conseil supérieur de la guerre, le gé-

néral Brugère a exprimé les mêmes sentiments que les chefs de différents corps constitués.

Les réceptions étaient terminées vers quatre heures.

Le nouveau chef de l'état-major général

En ALLEMAGNE. Le général de Moltke. — Noveau chef d'état-major général. — Sa carrière.

Berlin, 2 janvier. — Le baron de Schlieffen, chef de l'état-major général de l'armée, dont la retraite était annoncée depuis quelque temps déjà, a quitté le service le 1er janvier. L'empereur lui a conféré l'ordre de l'Aigle-Noir avec les brillantes et les honneurs de l'état-major général de l'armée.

Son successeur est le général de division de Moltke, nouveau chef d'état-major général, et qui, depuis longtemps, jouit de la confiance particulière de l'empereur Guillaume II.

Le général de division J.-Louis de Moltke est né en 1848, à Gerstorf, dans le Mecklenbourg. Il est entré dans l'armée le 1er avril 1869. Il prit part à la campagne de France ; le 12 septembre 1870, il fut nommé lieutenant et fut décoré, après la guerre, de la Croix de Fer de 2e classe. De 1876 à 1879, il reçut un commandement à l'académie de guerre. En 1881, il fut placé dans l'état-major général. La même année, il fut nommé capitaine, et en 1882 devint le second aide de camp de son oncle, le feld-maréchal. En 1883, il fut nommé major, et après la mort du maréchal, aide de camp de l'empereur. En 1883, il fut promu lieutenant-colonel-garde du château. En 1886, il fut promu colonel et prit le commandement du régiment des grenadiers de la garde de l'empereur Alexandre, sans d'ailleurs renoncer à ses fonctions d'aide de camp de l'empereur. Le 25 mars 1900, il fut nommé général de brigade et placé à la tête de la première brigade d'infanterie de la garde à Berlin.

Le 27 février 1902, il fut nommé général de division.

Enfin, il y a deux ans, le général de division de Moltke fut appelé au grand état-major général et nommé quartier-maître général.

Les journaux de Paris de mardi soir

NOS DROITS AU MAROC

Les tentatives faites, soit en Allemagne, soit en France, pour écumer les décisions des commissaires et pour imposer à la France des modifications, ne sont pas seulement peu convenables ; elles sont condamnées par les documents mêmes sur lesquels on prétend les fonder.

Le prince de Bulow a dit pendant trois mois : « Acceptez nos propositions et nous vous aiderons. » Il a parlé à M. Bihourd (Livre Jaune, n° 27), de nos « desirs justifiés ». Puisque de toute évidence, ces mots ne s'appliquent pas à la région frontalière, laissée en dehors des délibérations prochaines, il faut bien que « l'alle » comprise à nos « desirs justifiés » porte sur d'autres points.

Nous avons montré déjà pourquoi l'Allemagne, en cette affaire, n'a pas moins d'intérêt à s'entendre avec la France qu'à s'opposer à l'Allemagne. Nous avons dit que l'Allemagne, nous ne pouvons que nous charger de chaînes forgées par nous-mêmes et à aborder la conférence dans un état de délabrement diplomatique.

Nous avons, au Maroc, dans tout le Maroc, un intérêt considérable de nos relations et de nos intérêts antérieurs, indirects et traités reconnus le 8 juillet par l'Allemagne. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir, mais nous sommes fermés. Et, comme dit l'auteur du Livre Jaune, nous attendons le résultat avec confiance, car nous ne doutons de la loyauté de personne et nous avons foi dans les arguments qui militent pour notre cause.

La Patrie annonce qu'elle s'est assurée la collaboration régulière de divers députés, notamment de MM. Pichon et Danette, du Nord. M. Lucien Millevoye cesse d'être rédacteur politique principal.

LA POLITIQUE RADICALE

Le Journal des Débats, à propos de la profession de foi de MM. Vallé et Bourgeois :

Cela devient la propriété individuelle au milieu des impôts que l'on entend préparer pour corriger les inégalités sociales !

La vraie question que devraient poser les électeurs, n'est pas seulement qu'ils sont aussi contribuables, c'est la question de l'impôt et de ce qu'il prendra, le budget, sous la poussée de toutes ces surcharges. La question d'argent, la question budgétaire, est une question vitale ; elle ne se pose pas encore avec toute l'acuité qu'elle prendra bientôt ; elle sera dans quelques années la plate-forme électorale dominante.

Aussi les radicaux et radicaux-socialistes font-ils une politique de Grouille qui ne peut les mener qu'à des succès passagers. Ils ouvrent le chemin à l'expérience socialiste, qui ne se fait que par la prise d'autorité — le dernier remède, le remède héroïque.

L'ANTIMILITARISME

La Liberté :

Si le combat renaisait demain, il recommencerait donc son œuvre de désorganisation et de trahison ; il rendrait la liberté aux antimilitaristes et partagerait avec eux les profits du pouvoir et les soins de la défense nationale. Le progrès qui a révélé la profondeur du mal ne le va pas en vain.

Tar bonheur, il aura appris quelque chose aux électeurs, qui, précisément, vont recueillir dans ces mois prochains le droit de donner leur avis et de l'imposer.

LE DÉLIT D'OPINION

L'Univers :

Nous touchons au comble de l'intraçable. Ce sont les proscriptions des congrégations qui blâment le gouvernement et le jury d'avoir rétabli le délit d'opinion.

Or, pour quel délit les congréganistes ont-ils été mis hors du droit commun, expulsés de chez eux et généralement exilés ? A cause de leurs croyances et de leurs théories, c'est-à-dire de leur opinion. Et leurs implacables adversaires se plaignent de voir appliquer le délit d'opinion.

Un grand parti des gens du Bloc a encore le droit de porter beaucoup plus loin les conséquences du délit d'opinion. Elle veut interdire à tout autre le droit d'opinion, parce qu'il est prêt, parce qu'il a des croyances et des opinions que le Bloc n'aime pas. Ce sont les libéraux qui ont interjeté appel et qui ont fait rétablir le délit d'opinion. Or, ils veulent faire croire et se persuader à eux-mêmes qu'ils en ont horreur !

Les journaux de Paris de mercredi matin

LES ÉLECTIONS SENATORIALES

Paris, 3 janvier 1906.

Aussi discrédité qu'il le soit moralement, le Sénat a encore une valeur numérique. S'il n'est travalié au rôle d'assemblée domestique, ses domestiques veulent et leurs suffrages comptent. On ne peut donc se désintéresser des choix du corps électoral.

Le lord-maire de Londres a envoyé le télégramme suivant à M. de Selves, préfet de la Seine :

Le lord-maire et la cité de Londres vous offrent leurs cordiaux souhaits de nouvel An.

Le préfet de la Seine a répondu à ce télégramme par la dépêche suivante :

Tres profondément touché des souhaits que vous avez bien voulu m'adresser à l'occasion de la nouvelle année, je vous en remercie de tout mon cœur et vous prie de croire que je suis en mesure de vous transmettre en échange mes vœux les plus cordiaux pour la grandeur et le bien-être de votre cité.

LA CONFÉRENCE D'ALGERAIS

Rome, 2 janvier. — Le *Corriere della Sera* écrit :

La publication du *Livre Jaune* établit la prépondérance de la médiation de la politique française au Maroc qui n'est pas responsable de l'événement causé dans le monde par l'expédition au Maroc. Les intentions de l'Assemblée des Algériens, dans l'état actuel fait de la conférence d'Algerais une grande incertitude. L'Italie peut, en raison de ses amitiés, exercer à Alger une influence décisive et amener un accord entre la France et l'Allemagne.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

NOUVELLES MILITAIRES. — TABLEAU D'AVANCEMENT. — Artillerie. — Pour le grade de colonel : le lieutenant-colonel Cumbré, du 15^e art. — Pour chef d'escadron : les capitaines Boudrou, sous-directeur des forges du Nord ; Trounau, du 15^e ; Bouelle, du 27^e ; Olmi, de la direction de Dunkerque ; Viel, du 27^e. — Pour capitaines : les lieutenants Moris, du 27^e ; Felton, du 15^e.

Officiers d'administration. — Pour officiers d'administration de 1^{re} classe : Dadot, de l'atelier de Douai ; Blondeau, de la sous-direction des Forges du Nord.

Train des équipages. — Pour capitaine : M. Chapuis, du 6^e.

Un lieutenant-colonel : Hanouan, du 2^e régiment ; Luce, chef de génie à Dunkerque ; Girard, chef de génie à Maubeuge. — Pour chef de bataillon : Bruchonnet, du 2^e régiment. — Pour capitaine : M. Violette, Beaumont, du 2^e.

ENTRE COUPÉ ET AUTOMOBILE A LILLES. — Mardi soir, vers sept heures et demie, l'automobile de

LA QUESTION MAROCAINE

Madrid, 2 janvier. — M. Moret, président du Conseil d'Espagne, interrogé par un journaliste, a déclaré être convaincu que, dans la conférence d'Algerais, les gouvernements français et allemand arriveront, sans trop de difficultés, à un accord durable. Il croit que la conférence durera de six à sept semaines sans incidents imprévus.

LA CRISE RUSSE

Nouvelles troubles à Riga. — Nombreux morts. Saint-Petersbourg, 2 janvier. — On mande de Riga, qu'un détachement de dragons a été attaqué à coups de révolvers et de sabre par une bande d'ouvriers ; il y a eu dix tués, et il y a eu dix blessés, dont huit sérieusement. Un sergent de ville a été également tué.

Les dragons s'étant vite remis, répondirent au feu et les grévistes se dispersèrent abandonnant 8

de propriétés de la cité de Leningrad et pour votre bien-être personnel. Le préfet de la Seine, M. Bihourd.

Le nouveau chef de l'état-major général

En ALLEMAGNE. Le général de Moltke. — Noveau chef d'état-major général. — Sa carrière.

Berlin, 2 janvier. — Le baron de Schlieffen, chef de l'état-major général de l'armée, dont la retraite était annoncée depuis quelque temps déjà, a quitté le service le 1er janvier. L'empereur lui a conféré l'ordre de l'Aigle-Noir avec les brillantes et les honneurs de l'état-major général de l'armée.

Son successeur est le général de division de Moltke, nouveau chef d'état-major général, et qui, depuis longtemps, jouit de la confiance particulière de l'empereur Guillaume II.

Le général de division J.-Louis de Moltke est né en 1848, à Gerstorf, dans le Mecklenbourg. Il est entré dans l'armée le 1er avril 1869. Il prit part à la campagne de France ; le 12 septembre 1870, il fut nommé lieutenant et fut décoré, après la guerre, de la Croix de Fer de 2e classe. De 1876 à 1879, il reçut un commandement à l'académie de guerre. En 1881, il fut placé dans l'état-major général. La même année, il fut nommé capitaine, et en 1882 devint le second aide de camp de son oncle, le feld-maréchal. En 1883, il fut nommé major, et après la mort du maréchal, aide de camp de l'empereur. En 1883, il fut promu lieutenant-colonel-garde du château. En 1886, il fut promu colonel et prit le commandement du régiment des grenadiers de la garde de l'empereur Alexandre, sans d'ailleurs renoncer à ses fonctions d'aide de camp de l'empereur. Le 25 mars 1900, il fut nommé général de brigade et placé à la tête de la première brigade d'infanterie de la garde à Berlin.

Le 27 février 1902, il fut nommé général de division.

Enfin, il y a deux ans, le général de division de Moltke fut appelé au grand état-major général et nommé quartier-maître général.

Les journaux de Paris de mardi soir

NOS DROITS AU MAROC

Les tentatives faites, soit en Allemagne, soit en France, pour écumer les décisions des commissaires et pour imposer à la France des modifications, ne sont pas seulement peu convenables ; elles sont condamnées par les documents mêmes sur lesquels on prétend les fonder.

Le prince de Bulow a dit pendant trois mois : « Acceptez nos propositions et nous vous aiderons. » Il a parlé à M. Bihourd (Livre Jaune, n° 27), de nos « desirs justifiés ». Puisque de toute évidence, ces mots ne s'appliquent pas à la région frontalière, laissée en dehors des délibérations prochaines, il faut bien que « l'alle » comprise à nos « desirs justifiés » porte sur d'autres points.

Nous avons montré déjà pourquoi l'Allemagne, en cette affaire, n'a pas moins d'intérêt à s'entendre avec la France qu'à s'opposer à l'Allemagne. Nous avons dit que l'Allemagne, nous ne pouvons que nous charger de chaînes forgées par nous-mêmes et à aborder la conférence dans un état de délabrement diplomatique.

Nous avons, au Maroc, dans tout le Maroc, un intérêt considérable de nos relations et de nos intérêts antérieurs, indirects et traités reconnus le 8 juillet par l'Allemagne. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir, mais nous sommes fermés. Et, comme dit l'auteur du Livre Jaune, nous attendons le résultat avec confiance, car nous ne doutons de la loyauté de personne et nous avons foi dans les arguments qui militent pour notre cause.

La Patrie annonce qu'elle s'est assurée la collaboration régulière de divers députés, notamment de MM. Pichon et Danette, du Nord. M. Lucien Millevoye cesse d'être rédacteur politique principal.

LA POLITIQUE RADICALE

Le Journal des Débats, à propos de la profession de foi de MM. Vallé et Bourgeois :

Cela devient la propriété individuelle au milieu des impôts que l'on entend préparer pour corriger les inégalités sociales !

La vraie question que devraient poser les électeurs, n'est pas seulement qu'ils sont aussi contribuables, c'est la question de l'impôt et de ce qu'il prendra, le budget, sous la poussée de toutes ces surcharges. La question d'argent, la question budgétaire, est une question vitale ; elle ne se pose pas encore avec toute l'acuité qu'elle prendra bientôt ; elle sera dans quelques années la plate-forme électorale dominante.

Aussi les radicaux et radicaux-socialistes font-ils une politique de Grouille qui ne peut les mener qu'à des succès passagers. Ils ouvrent le chemin à l'expérience socialiste, qui ne se fait que par la prise d'autorité — le dernier remède, le remède héroïque.

L'ANTIMILITARISME

La Liberté :

Si le combat renaisait demain, il recommencerait donc son œuvre de désorganisation et de trahison ; il rendrait la liberté aux antimilitaristes et partagerait avec eux les profits du pouvoir et les soins de la défense nationale. Le progrès qui a révélé la profondeur du mal ne le va pas en vain.

Tar bonheur, il aura appris quelque chose aux électeurs, qui, précisément, vont recueillir dans ces mois prochains le droit de donner leur avis et de l'imposer.

LE DÉLIT D'OPINION

L'Univers :

Nous touchons au comble de l'intraçable. Ce sont les proscriptions des congrégations qui blâment le gouvernement et le jury d'avoir rétabli le délit d'opinion.

Or, pour quel délit les congréganistes ont-ils été mis hors du droit commun, expulsés de chez eux et généralement exilés ? A cause de leurs croyances et de leurs théories, c'est-à-dire de leur opinion. Et leurs implacables adversaires se plaignent de voir appliquer le délit d'opinion.

Un grand parti des gens du Bloc a encore le droit de porter beaucoup plus loin les conséquences du délit d'opinion. Elle veut interdire à tout autre le droit d'opinion, parce qu'il est prêt, parce qu'il a des croyances et des opinions que le Bloc n'aime pas. Ce sont les libéraux qui ont interjeté appel et qui ont fait rétablir le délit d'opinion. Or, ils veulent faire croire et se persuader à eux-mêmes qu'ils en ont horreur !

MARIAGES ET FIANÇAILLES

On annonce le prochain mariage de M. de la Bourdonnaye, lieutenant-colonel d'artillerie, fils de la comtesse veuve du comte de la Bourdonnaye-Blossac, officier supérieur de cavalerie en retraite, à Dinan, avec Mlle Le Clerc.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX, mardi 2 janvier 1906.
2 h. soir, 2^e au-dessus de zéro. — 265, variable.
6 h. soir, 1^{er} au-dessus de zéro. — 769, variable.
9 h. soir, 1/2^e au-dessus de zéro. — 780, variable.
Mercredi 3 janvier.
Minuit, 1^{er} au-dessus de zéro. — 767, variable.
2 h. matin, 1^{er} au-dessus de zéro. — 756, variable.

UNE SALLE A MANGER

valant CINQ CENTS FRANCS est le PREMIER PRIX du CONCOURS de l'Almanach du *Journal de Roubaix*.

Dans les rues..... 1,225 FRANCS
Dans les tramways.....
Dans les cafés.....
à Roubaix.....
à Tourcoing.....
et aux environs le.....

GRAND CONCOURS

de l'Almanach du *Journal de Roubaix* est le thème de toutes les conversations.....

1,225 FRANCS QU'ON SE HÂTE !.....
de Prix QU'ON SE HÂTE !.....

Le 15 janvier sera clos le

GRAND CONCOURS

ouvert par l'Almanach du *Journal de Roubaix* QU'ON SE HÂTE ! QU'ON SE HÂTE !

FAITS DIVERS

LA TEMPÊTE SUR MER

Plusieurs victimes.

Une violente tempête a éclaté sur les côtes françaises le 1er janvier et a provoqué quelques accidents. Le vapeur *dine-Honour*, du port de Rouen, jaugeant 105 tonneaux a été poussé à sa côte par les vents affreux qui règnent en mer, et s'est échoué sur la plage de la Baïne, dans la rade d'Yeu. Ce navire a, par signes, demandé du secours. La préfecture maritime a dépêché sur les lieux le remorqueur *Antoine*.

L'accident a plus vite ripé à la préfecture maritime. L'accident s'est produit le dimanche est éloigné de tout sinistre.

Une embarcation montée par trois jeunes gens âgés de 17 ans, a fait naufrage sur la côte Française, près de la Baïne, non loin de Brest.

L'équipage a été recueilli par un sloop de l'île d'Ouessant.

La mer est très grosse au large.

Brest, de Lorient, un signalé une violente tempête du Sud-Ouest souffle sur les côtes. On craint que des sinistres ne soient produits en mer.

On signale de Lorient, qu'un kégo, dont on ne connaît pas le nom, s'est jolé à la côte près de la citadelle du Palais. L'équipage a été sauvé par le canot de sauvetage et le kégo a été abandonné.

New-York, 2 janvier. — Une violente tempête sévit depuis quelques jours dans l'Océan Atlantique. Tous les paquebots arrivent avec des retards considérables.

LE DANCER DES ARMES A FEU

Un enfant de quatorze ans tué d'un coup de fusil en jouant au chasseur.

Un affreux accident s'est produit lundi, 14, rue Parmentier, à Paris. Le jeune Gaston Boiesier, âgé de quatorze ans, jouant au chasseur, a été tué d'un coup de fusil en jouant au chasseur.

Un affreux accident s'est produit lundi, 14, rue Parmentier, à Paris. Le jeune Gaston Boiesier, âgé de quatorze ans, jouant au chasseur, a été tué d'un coup de fusil en jouant au chasseur.

LE DANCER DES ARMES A FEU

Un enfant de quatorze ans tué d'un coup de fusil en jouant au chasseur.

Un affreux accident s'est produit lundi, 14, rue Parmentier, à Paris. Le jeune Gaston Boiesier, âgé de quatorze ans, jouant au chasseur, a été tué d'un coup de fusil en jouant au chasseur.

LE DANCER DES ARMES A FEU

Un enfant de quatorze ans tué d'un coup de fusil en jouant au chasseur.

Un affreux accident s'est produit lundi, 14, rue Parmentier, à Paris. Le jeune Gaston Boiesier, âgé de quatorze ans, jouant au chasseur, a été tué d'un coup de fusil en jouant au chasseur.

LE DANCER DES ARMES A FEU

Un enfant de quatorze ans tué d'un coup de fusil en jouant au chasseur.

Un affreux accident s'est produit lundi, 14, rue Parmentier, à Paris. Le jeune Gaston Boiesier, âgé de quatorze ans, jouant au chasseur, a été tué d'un coup de fusil en jouant au chasseur.

LE DANCER DES ARMES A FEU

Un enfant de quatorze ans tué d'un coup de fusil en jouant au chasseur.

Un affreux accident s'est produit lundi, 14, rue Parmentier, à Paris. Le jeune Gaston Boiesier, âgé de quatorze ans, jouant au chasseur, a été tué d'un coup de fusil en jouant au chasseur.

LE DANCER DES ARMES A FEU

Un enfant de quatorze ans tué d'un coup de fusil en jouant au chasseur.

Un affreux accident s'est produit lundi, 14, rue Parmentier, à Paris. Le jeune Gaston Boiesier, âgé de quatorze ans, jouant au chasseur, a été tué d'un coup de fusil en jouant au chasseur.

LE DANCER DES ARMES A FEU

Un enfant de quatorze ans tué d'un coup de fusil en jouant au chasseur.

Un affreux accident s'est produit lundi, 14, rue Parmentier, à Paris. Le jeune Gaston Boiesier, âgé de quatorze ans, jouant au chasseur, a été tué d'un coup de fusil en jouant au chasseur.

LE DANCER DES ARMES A FEU